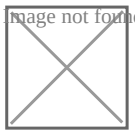

Renouvellement contrat 1and1.fr

Par **Courtey**, le **18/05/2010** à **18:06**

Bonjour,

Je vous écrit suite a un problème juridique avec http://1and1.fr(site d'hébergement de site internet). Voici la chronologie des évènements:

-08 Aout 2008, je prend un abonnement chez 1&1 a 28.56€ pour 1ans. Je règle la somme a cette date me donnant droit d'utiliser leur service sans problème durant cette année.
-Janvier 2009, suite a diverses problèmes j'arrête le développement du site.

-09 Aout 2009, 1and1 m'envoie la facture suivante.. Je ne souhaite pas renouveler mon abonnement je ne répond pas sachant que la carte bleue utilisé en aout 2008 ne marche plus ils ne pourront pas me prélever mon argent.

-12 Aout 2009, 1and1 me revoit un mail me disant que mon prélèvement n'a pas put être fait comme le montre le fichier suivant. Je ne me souci pas de ces courriers pensant qu'il finiront par abandonner. De plus que, quelques jours plus tard 1and1 coupe l'accès a mon site suite au non paiemant du nouvelle abonnement.

J'ai maintenant une lettre(en non recomandé) de Mr. Bruno Huck - Avocat au barreau de strasboug - me réclament la sommes de 28.56€(l'abonnement) + 0.29€(intérêts) + 18.44€(frais intervention de l'avocat) = 47.29€.

Personnellement je refuse de payer cette sommes car je ne comprend pas pourquoi je payerait pour un service que je n'ai pas encore eu et dont je ne veut pas. Suite a cela, j'appelle 1and1, la personne au téléphone me dit que mon contrat et de type CDI et comme je ne leur est pas adresser de courier spécifiant que je résilié mon abonnement il me réclame cette argent.

Que pensez-vous? On-t-il le droit de me reclamer cette somme?

Merci de m'avoir lut et de bien vouloir m'éclairer car je suis un peut perdu.

Par **Courtey**, le **19/05/2010** à **21:57**

Désolé d'insister mais j'ai envoyé mon message a experatoo.com et je n'ai la aussi pas eu de

réponse.

Un petit éclaircissement m'aiderais beaucoup, je suis étudiant et donner 50€ a des "escrocs" est pour moi impossible.

Merci d'avance.

Par **Keyan**, le **02/09/2010** à **19:11**

Maitre Bruno Huck qui se permet d'intervenir pour réclamer des factures qui sont très litigieuses
Et qui n'ont en aucun cas été confirmées par un jugement,il fait un abus de pouvoir ;
Il dit dans sont courrier de menaces que c'est dans notre intérêt de régler car le montant
Est très modique et qu'une procédure va vous couter chère, je pense que cet avocat fait du commerce ce qui ne me semble pas déontologique, je vous conseille de faire un courrier a son Bâtonnier Monsieur jean W . Wiesel 3 quai jacques Sturm 67000 Strasbourg et de déposer plainte auprès du tribunal d'instance et de police 13 rue Roger salangro Arras 62000 contre la société infoscore France son Gérant Mr Lempire Ludovic né le 3 decembre 1971 a Roubais
Adresse : Rue des frères Lumière 62880 Vendin le vieil RCS : 417 537 305
E-mail : ludovic.lempire@arsatoservice.fr
La société 1and 1 est aussi responsable elle produit des factures ce qui est facile mais très difficile de ce justifier et le montant ne mérite pas de prendre un avocat

Par **ajami**, le **26/01/2012** à **12:49**

Bonjour,moi-même je viens de recevoir de infoscore:

Suite à notre courrier du 18.01.2012 concernant votre facture impayée de 1&1 Internet S.A.R.L. du 05.08.2011, nous n'avons pas reçu votre règlement.

Votre duplicata de facture est disponible sur le site www.1and1.fr.

Nous vous invitons à régler votre créance de 377,89 EUR dans les plus brefs délais:

le 02/02/2010 pour un service que je n'ai jamais fait, au début pour pouvoir essayer leur site, il vous demande d'envoyer des justificatifs, aprés que j'ai essayé pour quelques jours, moins q'une semaine, je n''ai pas aimé le systéme, j'ai appelé et résilié; donc j'ai bien cru c'est bon. mais la surprise ce qu'il vous laisse oublier l'histoire et aprés un an, il vous demande de payer?

Merci de m'envoyer un conseil.

Par **urba76**, le **10/07/2013** à **22:01**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Bonjour,
J'ai exactement le même souci j'ai souscris en avril 2012 pour une durée d'1 an pour la somme de 28.56 € que j'ai réglé, sur la facture est mentionné "La période de facturation pour le produit que vous avez choisi est de 12 mois Montant payable à l'avance", désormais il me réclame 38,37 EUR dans les plus brefs délais alors que j'ai résilié en ligne il y a bien longtemps.

Par **Dania67**, le **05/10/2013** à **21:19**

Bonjour,
Je viens de lire vos différents "coups de gueule"et constate que nous sommes nombreux à subir des règles et lois que je considère comme mafieuses; je vous conseille d'aller sur le site d'infoscore forum des arnaques, vous serez surpris!!!Comme vous, je subis actuellement les foudres sous forme de"pépettes", bien sure pas de lettres R avec A.R. de leurs part, ils veulent des sous et le seul moyen d'en gagner pour eux, c'est les menaces. Personnellement j'en suis au stade :demande d'intervention de mon assurance juridique.

Par **patoche666**, le **05/05/2015** à **18:00**

bonjour,

pas de lettre reco avec AR, donc inutile de leurs répondre, menaces bidon et pour moins de 100€ aucun tribunal va traité l'affaire.

donc faire le sourd et ne pas répondre au simple courrier.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés